

- toutes les dépenses faisant double emploi avec les budgets provinciaux, comme par exemple les programmes de formation de la main-d'oeuvre, certains programmes sociaux;
- le ministère de l'Expansion économique régionale.

Ce dernier poste budgétaire nous permet de faire la transition avec une autre implication majeure de la création de ce Fonds. Elle concerne l'absolue nécessité pour le gouvernement fédéral et les provinces de définir, ensemble, une certaine stratégie économique pour le Canada.

La création, et surtout le fonctionnement du Fonds suppose enfin que le gouvernement fédéral et les provinces, et les provinces entre elles, seront enfin capables de coordonner leurs efforts.

#### CONCLUSION

Une partie des transferts du gouvernement fédéral vers les provinces les plus pauvres servent actuellement à alimenter la demande des ménages ou encore à financer les dépenses courantes des gouvernements provinciaux.

Or, les transferts aux ménages ont des effets de fuite vers les autres provinces, notamment l'Ontario, et n'ont aucun effet restructurant. Ce statu quo favorise à long terme les provinces les mieux nanties et c'est sans doute pourquoi elles acceptent, sans tensions majeures, de participer à ce processus de redistribution régionale de la richesse.

Puisque le Fonds de stabilisation aurait également des effets restructurants à moyen et à long terme, il contribuerait désormais à réduire les écarts existant actuellement entre les régions. De plus, les transferts étant destinés à financer des dépenses en formation de capital, les effets de fuite vers les autres provinces seraient moins importants.

Il est prévisible qu'un consensus fédéral-provincial sur un tel système de stabilisation et de restructuration de l'économie canadienne sera plus difficile à obtenir, mais il s'agit de savoir si ce n'est pas là le prix qu'il faudrait payer pour maintenir le Canada ensemble et amener une réduction sensible des disparités régionales en moyenne ou longue période.